

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 26 Février 2016

**Membres présents :**

*Collège « professeurs »* : Lissan AFILAL, René DAVAL, Georges DURRY, Guillaume GELLE, Louis-Frédéric JACQUELIN

*Collège « autres enseignants »* : Christelle DECLERCQ, Martine GUILLEMIN, Christine JOURDAIN, Abdelkhalek RIAHI

*Collège « BIATOSS »* : Emmanuel BONNET

*Collège « étudiants »* : Néant

*Personnalités extérieures* : Jocelyne LHOTEL, Christophe GIRARDIN

**Membres représentés :**

Dominique de WILDE a donné pouvoir à Louis-Frédéric JACQUELIN.

Laurent ANDREOLETTI et Olivier DUPERON ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Françoise LE NY a donné pouvoir à Georges DURRY.

**Membres de droit :**

-Gilles BAILLAT, Président de l'université (voix délibérative)

-Irène LECCA, Agent comptable (voix consultative)

**Invités de droit :**

-Mme la Rectrice représentée par M. Michel CANEROT

- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

**Invités :** Benjamin LEGRAND, Nouredine MANAMANNI, David CARTON, Laurent GODART, Christophe BECKERICH

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Lissan AFILAL, Vice-Président du Conseil d'administration. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

**1°) Adoption du procès-verbal du CA du 24 Novembre 2015**

**2°) Points d'information**

**3°) Questions financières :**

- Compte financier 2015
- Budget 2016

**4°) Questions pédagogiques**

- Appels à projets Région 2015
- Création du DU

**5°) Conventions**

**6°) Questions diverses**

M. Lissan AFILAL propose, faute de quorum, de reporter les questions financières.

M. Guillaume GELLE dispose d'une question diverse. Il souhaite avoir la méthodologie pour le décompte des étudiants. Il indique que dans l'académie de Reims une augmentation des étudiants de 3,2 % sur l'année 2014-2015 est observée, alors qu'à l'URCA une augmentation de 11% est constatée. Il souhaite savoir si ces chiffres s'appliquent au même périmètre.

M. Emmanuel BONNET informe qu'il y avait une manifestation devant le CA aujourd'hui et qu'une délégation souhaite être reçue. Il souhaite savoir si cela est envisageable. Une motion sera proposée au vote des membres du CA.

Deux motions sont proposées au nom de l'Union intersyndicale (UNSA, CGT, Intercampus, SGEN-CGT, SNESUP, SNPTES, SUB-recherche UNSA ,UNEF, etc..)

**- MOTION 1 : *La conjonction de la hausse des effectifs étudiants et de limitation des ressources budgétaires de l'enseignement supérieur public rend impossible la mise en œuvre de toutes nos missions de service public ; assurer les heures d'enseignement, assurer la formation et l'encadrement des étudiants, maintenir une recherche de qualité, accueillir les étudiants et les personnels dans de bonnes conditions.***

**- MOTION 2 : *Au côté de la démarche collective, que nous engageons auprès du Ministère, nous demandons aux instances de l'Université de s'engager à titulariser les contractuels, à proposer une nouvelle campagne d'emploi conforme à nos besoins en BIATSS et en enseignants-chercheurs, à ne pas proposer de capacités d'accueils à l'avenir, et à ne pas remettre en cause les emplois étudiants à l'Université.***

M. Emmanuel BONNET propose de soumettre ces deux motions au vote du CA.

M. Le Président mentionne qu'au niveau des emplois étudiants à l'Université, cette question avait déjà été traitée positivement. De plus, la campagne d'emploi est close sur l'application ATRIA au 14 Janvier 2016 et validée par le Recteur au 28 Janvier 2016. Du point de vue du Ministère et des publications, il n'y a plus de campagne d'emploi.

M. Lissan AFILAL mentionne qu'il est d'usage au sein des conseils de soumettre les propositions d'une manière claire et les administrateurs se déterminent en fonction des formulations. Il est fait lecture de la motion n°1.

M. Guillaume GELLE indique qu'une motion très proche de celle-ci a été soumise au mois d'Octobre. Il faudrait indiquer que c'est à la demande de l'intersyndicale, et que le CA relaie cette motion, même si une motion portant sur les mêmes aspects a été votée.

M. Emmanuel BONNET mentionne que cette motion constitue un vrai indicateur demandant au ministère de se positionner sur un budget supplémentaire à l'URCA.

M. Guillaume GELLE souscrit que ce serait bien de la voter à l'unanimité, étant donné qu'une motion similaire a été votée à l'unanimité il y a quelques mois.

La 1ère motion est votée à l'**unanimité**.

2<sup>ème</sup> motion

M. Georges DURRY souhaite savoir à qui s'adresse la motion.

M. Guillaume GELLE souhaite avoir des détails supplémentaires. Il constate que la motion présentée est différente de celle envoyée initialement par mail. Elle parlait de contractuels sur des postes pérennes. Mme Daouya BERKA mentionne que la motion lue a été modifiée au dernier moment. M. Guillaume GELLE souhaite connaître la différence entre des contractuels « sur des postes pérennes » et les autres contractuels. Il souhaite connaître le nombre de personnes concernées.

Mme Christelle DECLERCQ mentionne que les supports campagne sont des supports de fonctionnaires qui sont supposés être occupés par un contractuel maximum un an voire deux, dans l'hypothèse où le poste n'a pas été publié. S'il s'agit de fonctions pérennes, alors le nombre de postes est plus important.

M. Guillaume GELLE fait lecture de la motion reçue « *Engagez-vous à reconduire tous les contractuels arrivant en fin de contrat et officiant sur des postes pérennes non pourvus par des reprises d'activité de titulaires ?* »

M. Lissan AFILAL estime qu'il ne s'agit pas d'une motion. Il estime que s'il s'agit d'un engagement que doit prendre le CA de l'Université, il faut qu'il s'agisse d'une formulation de l'Université. Cela peut être une déclaration du CA.

M. Louis- Frédéric JACQUELIN estime que certains conseillers ne siégeront plus prochainement, il est difficile d'engager une autre direction. M. Le Président constate que dans la nouvelle formulation il y a eu une modification du « Président » aux « instances ». En effet, les instances expriment la continuité de l'opérateur de l'Etat.

M. Lissan AFILAL indique que le CA peut exprimer une position, une déclaration affirmant un certain nombre de principes de l'Université, ce CA est tout à fait légitime pour y procéder.

M. Louis-Frédéric JACQUELIN mentionne qu'une inquiétude est palpable quant à l'avenir des personnels BIATSS non titulaires. M. Lissan AFILAL mentionne qu'il faut mettre la bonne formulation.

M. le Président indique, en ce qui concerne les capacités d'accueil, que le Ministère a demandé aux universités de signaler les filières pour lesquelles il était demandé des capacités d'accueil. De cette façon, un décret légitimera les capacités d'accueil. Il ne faut pas généraliser les capacités d'accueil au-delà du raisonnable. L'URCA s'était prononcé sur les 4 filières suivantes ; Paces, Staps, Svt, et Psychologie. M. Le Président mentionne qu'il réitère son engagement sur ces quatre filières.

M. Emmanuel BONNET estime que la 2<sup>ème</sup> motion est maladroite, elle doit rester au titre d'une déclaration et non d'une motion.

M. Guillaume GELLE mentionne que techniquement l'URCA est sous tutelle de la Rectrice. Le CA doit approuver un plan de retour à l'équilibre, avant la présentation d'un budget sur cette base au CA. Le plan de retour à l'équilibre interviendra prochainement. Cela veut donc dire que le CA s'engagerait à rejeter tout plan de retour à l'équilibre comprenant des suppressions d'emplois étudiants, ainsi que des suppressions de poste.

M. Lissan AFILAL indique que le plan de retour à l'équilibre doit être cohérent avec l'engagement de l'URCA. M. Guillaume GELLE ajoute que ce plan de retour à l'équilibre ne pourra être présenté qu'avec l'approbation préalable de Mme la Rectrice.

M. Michel CANEROT (représentant de Mme la Rectrice) indique que le terme de « mise sous tutelle » ne fait pas partie du code de l'éducation. Dans l'esprit des travaux à mener avec l'URCA, il est nécessaire que l'autorité académique continue à travailler avec l'Université, même si ce budget est arrêté par la Rectrice. Le plan de rétablissement de l'équilibre financier est proposé par l'Université et il est soumis à l'avis conforme de la rectrice.

M. Guillaume GELLE mentionne qu'il a utilisé un terme usuel. Sur la démarche, il faut construire un plan de retour à l'équilibre qui doit recevoir l'approbation de la rectrice avant le vote par le CA. Il ne faut pas voter une motion sans étudier les conséquences qu'elle aura dans quelques mois. Il souhaitait attirer l'attention des conseillers sur ce point. M. Lissan AFILAL estime qu'une inquiétude légitime de l'ensemble de la communauté universitaire est présente, et qu'il va falloir répondre à cette inquiétude. Des choix ont été faits concernant la sauvegarde de l'emploi. C'est un vrai choix politique.

M. Emmanuel BONNET indique que le mouvement unitaire accepte que cette déclaration reste au titre d'une simple déclaration. Il faut rajouter que cette déclaration traduit une inquiétude des représentants des personnels. M. Lissan AFILAL indique qu'un plan de retour à l'équilibre sera présenté. La déclaration est un élément dont il faut tenir compte.

M. Guillaume GELLE estime qu'il faut faire une réponse du CA, comme quoi il a bien pris acte de la demande des organisations syndicales.

M. le Président mentionne que la 1<sup>ère</sup> motion est adoptée mais la 2<sup>ème</sup> motion est plus compliquée pour différentes raisons. Les instances sont, pour des raisons de calendrier, actuellement provisoires.

Le Président indique qu'il s'engage à porter ces quatre enjeux. Il indique qu'il a déjà été annoncé dans le comité technique et dans le cadre du plan de retour à l'équilibre que certaines priorités seraient prises en compte. Le CA propose donc de retenir la deuxième motion comme une déclaration.

### **1) Adoption du procès-verbal du CA du 24 Novembre 2015**

- **Adoption du procès-verbal du CA du 24 Novembre 2015 :**

*Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du CA du 24 Novembre 2015, à l'unanimité.*

### **2) Points d'information**

### **3) Questions financières**

- Compte financier 2015 report au 15 Mars 2016 faute de quorum

Considérant que le quorum physique n'a pas été constaté en séance, le compte financier 2015 n'a donc pas été présenté. Il est reporté au CA du 15 Mars 2016.

### **4) Questions pédagogiques**

- Création du DU

M. David CARTON indique que la CFVU a été saisie de plusieurs demandes, concernant la création et la reconduction d'un DIU thérapeutique homéopathique et de deux DU. Le DU Médecine du Travail et Ergonomie sera délocalisé et se fera au Maroc. La CFVU l'a adopté à l'unanimité sous réserve que soient établies au préalable les conventions permettant de régler les aspects pratiques avec les partenaires marocains. M. David CARTON ajoute que ce DU a vocation à être mis en œuvre très rapidement. Les deux DU et le DIU sont autofinancés. M. Lissan AFILAL propose d'autoriser l'ouverture de ces DU.

M. Guillaume GELLE souhaite avoir des informations sur la convention de délocalisation. M. David CARTON précise que ce DU a été voté sous réserve que la convention soit faite.

M. David CARTON ajoute que la CFVU s'est prononcée sur le DIU Thérapeutique homéopathique. Il s'agit d'une reconduction approuvée à l'unanimité. Le DU Communication médicale scientifique est une reconduction pratiquement identique à celui voté l'année dernière.

M. David CARTON indique que la CFVU s'est également prononcée sur les Appels à projets Région 2015. L'appel à projet a été lancé et initié par l'ancienne Région Champagne-Ardenne et c'est la région ACAL qui déterminera le montant qu'elle souhaite investir dans l'appel à projets. L'information n'a pas été communiquée pour le moment. Le bilan est de 14 dossiers cette année pour un total de 793 k€. En comparant la demande de cette année par rapport à l'année dernière la baisse est de 30%. La CFVU a proposé d'envoyer tous les projets et cela a été voté à l'unanimité.

M. Guillaume GELLE demande si une part de cofinancement est présente dans les projets. M. David CARTON indique qu'effectivement, la Région participe à hauteur de 60% maximum pour l'investissement, et 40% maximum pour le fonctionnement.

M. Guillaume GELLE demande si la délibération du CA engage sur la partie cofinancement des projets. M. David CARTON indique que lors de l'envoi des projets, il demande que les composantes s'assurent

de leurs financements.

Après un bref échange de vues, M. Guillaume GELLE demande si on peut techniquement soutenir ces projets. M. Lissan AFILAL indique qu'il s'agit d'un engagement des composantes. Habituellement, soit ces projets sont déjà préfinancés par les composantes, soit c'est un volet abondé par l'Université. M. Guillaume GELLE demande comment ces demandes sont soutenues et si c'est possible réglementairement. M. Lissan AFILAL indique qu'il est possible de soutenir l'utilité pédagogique de ces projets et les envoyer à la Région. Lorsque la Région aura répondu, il faudra exprimer si l'URCA soutient ou pas ces projets. Dans la proposition du budget aujourd'hui, il y a les projets des composantes discutés dans le cadre du dialogue de gestion.

M. Guillaume GELLE indique que si l'enveloppe attribuée aux composantes change en 2016, il n'est plus possible de tenir les engagements par rapport au cofinancement des composantes.

Mme Christine JOURDAIN indique que des projets à la région sont présents tous les ans. Elle remarque que la question de savoir comment l'Université abonde ses projets n'a pas été abordée l'année dernière. Il est normal de se poser la question par rapport à la situation budgétaire.

M. Guillaume GELLE mentionne que le principe de confiance est donné aux composantes dans le cadre du budget. Il n'a pas pu être donné de budget aux composantes car il n'y a pas de budget. Le nouveau CA devra donc prendre les engagements de l'ancien CA, c'est le principe de la continuité du service. M. Lissan AFILAL indique que l'avis de la CFVU est suivi, et le CA soutient ces projets pour les envoyer à la Région. Le CA décidera si il continue à financer. Il ajoute que la Région sera destinataire d'une délibération mentionnant que l'URCA soutient ces projets.

M. David CARTON évoque un problème de calendrier sur le renouvellement de certaines capacités. Un courrier de la DGESIP en date du 1<sup>er</sup> Février 2016 demande un retour avec avis de la CFVU et du CA pour le 29 Février 2016. Ces dossiers ont été reçus tardivement et instruit à la CFVU directement. Ces dossiers concernent la capacité de médecine et de biologie du sport qui a été votée à l'unanimité, et la capacité de gérontologie a été votée avec quatre réserves qui ont été levées par le département de formation continue de médecine. Il s'agit de renouvellements. Ces deux dossiers ont été votés à l'unanimité de la CFVU et requiert l'avis du CA. M. Lissan AFILAL mentionne qu'il est déjà arrivé que la composante n'est pas prévue dans son budget le projet, et l'Université a dû abonder ce projet.

*Le Conseil d'Administration approuve:*

- *le DU Médecine du Travail et Ergonomie*
- *le DIU Thérapeutique homéopathique*
- *le DU Communication médicale scientifique*
- *les Appels à projets Région 2015, sous réserve lorsqu'il y aura communication de la réponse de la région de savoir si l'URCA finance ou pas,*
- *les demandes d'habilitations portant sur l'habilitation relative à la capacité en médecine du sport, et le dossier d'habilitation relative à la capacité de gériatrie 2016, à l'unanimité.*

## **6) Conventions**

M. Lissan AFILAL indique que la convention entre l'ESPE, l'université et le rectorat est à l'ordre du jour du prochain CA.

## 7) Questions diverses

M. Lissan AFILAL indique que le compte financier 2015 a été présenté à la Commission des moyens, avec un avis favorable à l'unanimité. De plus, M. Lissan AFILAL propose le report du compte financier au 15 Mars 2016.

M. Georges DURRY souhaite un point d'information sur la situation.

Mme Irène LECCA indique que par rapport au décret GBPC, l'Université est hors-délai si elle présente le compte financier 2015 au CA du 15 Mars 2016.

M. Georges DURRY souhaite savoir sous quel régime fonctionne l'Université en ce moment. Il se demande s'il s'agit du même régime depuis le rejet du budget. Il demande également si un délai est fixé pour la présentation du plan de retour à l'équilibre. M. Lissan AFILAL indique qu'il s'agit du même régime. Il mentionne un délai au 1<sup>er</sup> Mars. De plus, il n'apparaissait pas opportun que le CA actuel valide le plan de retour à l'équilibre, étant donné le contexte électoral de l'Université. Une présentation était cependant possible au 15 Mars 2016. M. Lissan AFILAL ajoute qu'il va falloir travailler fin Avril/ début Mai.

M. Michel CANEROT indique que la situation est particulière, par rapport au contexte électoral. Actuellement, le régime des 80% permet à l'Université de fonctionner. Une double problématique peut être constatée ; d'une part, il faut mettre en place un plan de rétablissement de l'équilibre financier soutenable. Un plan soutenable doit permettre à l'Université de mettre en œuvre sa mission de service public. Il faut un peu de temps pour la mise en place de ces travaux. D'autre part, les élections actuellement à l'Université ne permettent pas de précipiter les choses. En effet, la mise en œuvre d'un plan de rétablissement de l'équilibre financier voté par un autre conseil ne paraît pas simple d'un point de vue démocratique.

M. Lissan AFILAL mentionne qu'il est possible d'organiser un CA sur ce point Fin Avril. En effet, il estime que le plan de retour à l'équilibre doit être prêt avant le CA afin d'être communiqué à la Rectrice. Il faut également laisser du temps afin que les conseils s'installent. Il doit être possible de réunir un CA fin Avril, charge à ce CA d'adopter ou non le plan de retour à l'équilibre. M. Lissan AFILAL indique qu'actuellement, l'équipe va continuer à travailler par les biais des commissions en place.

Mme Christelle DECLERCQ mentionne qu'actuellement une partie de l'université ne peut pas fonctionner, notamment du point de vue des ressources extérieures qui supposent la création de nouvelles lignes budgétaires (budget de recherche), et indique que le retard du vote du budget a un impact. Elle se demande s'il est techniquement possible de créer une ligne indépendamment du vote du budget, dès lors que la preuve de la ressource est avérée. M. Michel CANEROT indique qu'il faut vérifier cela.

M. Georges DURRY demande si toutes les lignes budgétaires, quelsoit leur nature sont affectées par la règle des 80%. M. Lissan AFILAL répond par l'affirmative, et indique qu'un CA devra être programmé fin Avril afin de laisser le temps aux nouveaux administrateurs de prendre connaissance des données.

M. Louis- Frédéric JACQUELIN présume qu'il s'agit sans doute de la même règle des 80% pour les investissements. M. Michel CANEROT indique que lorsque le budget n'est pas exécutoire au 1<sup>er</sup>

Janvier de l'exercice, les opérations de recettes et de dépenses sont effectuées temporairement sur la base de 80% du budget de l'exercice précédent. Il s'agit de 80% par rapport à la masse du budget de l'exercice, déduction faite, le cas échéant des crédits affectés à des dépenses non renouvelables, c'est-à-dire les dépenses exceptionnelles.

Mme Daouya BERKA indique également qu'il s'agit de 80% du budget de l'exercice précédent. La structure budgétaire de l'établissement permet, pour la recherche par exemple, d'ouvrir 100% et rouvrir sur certaines lignes 60% ou 70%, de tel façon à ce que l'on soit à 80% globalement. Les composantes doivent retraiter avec la direction financière. Les mouvements sont effectués afin d'ouvrir les crédits nécessaires pour le fonctionnement, tout en restant dans l'enveloppe globale des 80%.

M. Guillaume GELLE estime qu'il faudrait parler de grands principes. Un nombre trop important de validations à obtenir au niveau des laboratoires et des composantes dans le cadre des 80% peut être constaté. De plus, a priori, aucune réglementation n'oblige à avoir autant de contrôles sur les engagements dès lors que l'on est dans la limite des 80%. De plus, il indique également que 80% de 2015 constitue le budget prévisionnel de 2016. Il faut savoir comment dans cette période de supervision contrainte des dépenses de l'établissement, il est possible de donner un peu de souplesse dans la gestion du budget. Mme Daouya BERKA mentionne une difficulté technique du budget provisoire dans SIFAC.

M. Laurent GODART indique que le budget provisoire constitue une zone particulière de SIFAC. Il indique que plus la consommation sur le budget provisoire sera importante, plus le basculement sur le budget définitif sera complexe à réaliser. Le fait de basculer ensuite dans un budget définitif, peut induire un risque contraint de bloquer pendant plusieurs jours l'ensemble du système afin de permettre des mouvements de fonds. Il avait donc été mis en place une demande de contrôle supplémentaire afin d'échanger avec les services et éviter que soit mis en place les abonnements annuels pour l'année complète. M. Guillaume GELLE estime que cela est viable pour un mois, mais pas pour six mois. Il faudrait trouver une autre façon de fonctionner.

Mme Daouya BERKA indique que le budget 2016 est ouvert à 80%. Un accord avec le rectorat a été conclu afin de retraiter cette information. En effet, le budget 2016 était un peu moins important que le budget 2015. On s'est basé sur l'expression des besoins 2016. En effet, il fallait rouvrir les crédits sur les bonnes lignes budgétaires afin de permettre les dépenses dans de bonnes conditions.

M. Georges DURRY estime qu'il faut sanctuariser les ressources provenant des partenaires extérieurs. (ANR, industriels...)

Mme Daouya BERKA indique un suivi particulier en ce qui concerne les recettes fléchées.

Mme Irène LECCA signale qu'elle va communiquer à Bercy l'absence de quorum du CA pour le compte financier.

Mme Daouya BERKA énonce qu'il faut huit jours minimum et quinze jours maximum afin de convoquer un nouveau Conseil d'Administration.

M. Lissan AFILAL indique que l'absence de quorum est constatée et que par conséquent les questions financières sont reportées.



Question diverse sur le décompte des étudiants :

M. Le Président mentionne qu'il s'agit des sources.

M. Benjamin LEGRAND mentionne une différence sur les différents chiffres indiqués. Il explique que les chiffres produits sont issus des remontées de la CAP (effectifs étudiants) et les autres chiffres annoncés sont issus des données nationales ministérielles. M. Benjamin LEGRAND mentionne un enjeu à faire le lien avec le Ministère, afin de savoir d'où provient la différence, même si a priori cela proviendrait des étudiants inscrits à l'URCA, par conventionnement. Ils sont intégrés dans les chiffres de la CAP.

M. Guillaume GELLE remarque que le Président commente souvent les chiffres des étudiants. Il indique un point sur lequel il faut être clair ; dans une académie où le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur augmente de 3%, comment l'Université de Reims peut enregistrer une augmentation de 12% la même année. M. Guillaume GELLE mentionne qu'il s'est basé sur le passage de l'année 2013-2014 à l'année 2014-2015. Il trouve que l'écart est important.

M. Lissan AFILAL indique que l'Université actuellement n'est pas à même d'expliquer la corrélation en nombre entre l'augmentation au niveau de l'académie et au niveau du ministère. M. Guillaume GELLE mentionne qu'une question de méthodologie est présente. Effectivement, le périmètre est différent. De plus, si après avoir réglé la question de la méthodologie, des écarts subsistent, il faudra avoir une analyse plus fine de ce phénomène.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H55.*

**LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS :**

**ATRIA** : Site dédié à la saisie des volumes de postes offerts au recrutement des personnels de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux personnels ITRF en fonction dans les services académiques et établissements publics nationaux.

**DU** : Diplôme Universitaire

**DIU** : Diplôme Interuniversitaire

**DGESIP** : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**ESPE** : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

**SIFAC** : Système d'information, financier, analytique et comptable

**CFVU** : Commission de la formation et de la vie universitaire